

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 16/007/2007 (Public)

Bulletin n° : 183

ÉFAI

25 septembre 2007

### **Myanmar. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit déployer une mission urgente**

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit immédiatement envoyer une mission au Myanmar, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

La mission du Conseil de sécurité des Nations unies devra prendre de toute urgence des mesures visant à apporter une solution à la crise des droits humains au Myanmar et éviter des violences et un bain de sang. La mission devra également entamer des discussions avec les autorités du Myanmar pour tenter de résoudre la question latente du respect des droits humains dans le pays, notamment celle de la détention de Aung San Suu Kyi et des autres prisonniers politiques.

Amnesty International dispose de nombreux témoignages illustrant le bilan affligeant du Myanmar en matière de droits humains. Plus de 1 160 prisonniers politiques sont détenus dans des conditions de plus en plus déplorable. Le recrutement d'enfants soldats et le travail forcé continuent d'exister. Le recours à la torture et à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants est courant, particulièrement au cours des interrogatoires et pendant la période précédant les procès.

Le Myanmar vit actuellement une série de manifestations de masse comparables à celles de 1988. Les forces de sécurité avaient alors réprimé avec brutalité des manifestations massives en faveur de la démocratie, faisant des milliers de morts.

*« Le risque élevé de répression contre les manifestants rend impérative une action urgente de la communauté internationale. Il faut dire au gouvernement militaire du Myanmar, en termes dénués de toute ambiguïté, que le prix à payer sera très élevé s'il a recours à la même répression violente qu'en 1988, a averti Irene Khan.*

*« Les manifestants au Myanmar ont le droit d'exprimer pacifiquement leur opinion et le gouvernement du Myanmar a le devoir de respecter ce droit.*

*« La Chine, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et en tant que gouvernement ayant une influence politique sur le Myanmar, a un rôle critique à jouer. Il en va de même des pays de l'ASEAN, du Japon et de l'Inde. Ils doivent user de leur influence pour mettre fin à la crise véritablement oubliée des droits humains au Myanmar. »*

## Complément d'information

Les manifestations pacifiques, suscitées par la hausse importante des prix du carburant, sont de plus en plus nombreuses et rassemblent de plus en plus de participants. Le mouvement de protestation pacifique est mené des moines bouddhistes ; les manifestants réclament une réduction du cours des produits de base, la libération des prisonniers politiques et la réconciliation nationale. Selon les informations qui nous parviennent sporadiquement, la tension monte dans le pays ; les autorités auraient averti publiquement les manifestants qu'ils risquaient des poursuites. De plus en plus de militaires seraient postés actuellement à Yangon, tandis que des soldats d'une division d'élite de la capitale Naypyitaw auraient été vus à Yangon.

Les violations des droits humains au Myanmar sont généralisées et systématiques. Parmi celles-ci, on peut citer :

- le recrutement d'enfants soldats et le travail forcé ;
- les lois rendant passibles de poursuites pénales le fait d'exprimer pacifiquement une opinion politique divergente. À la fin de l'année 2006, la plupart des personnalités politiques importantes de l'opposition étaient emprisonnées ou en détention administrative ; en tout, plus de 1 160 prisonniers politiques sont détenus dans des conditions qui ne cessent de se détériorer ;
- des personnes sont fréquemment arrêtées sans mandat et détenues au secret ;
- la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants sont courants, notamment lors des interrogatoires et pendant la période précédant les procès ;
- les actions en justice contre des détenus politiques ne répondent pas aux normes internationales d'équité des procès ;
- les accusés se voient souvent refuser toute assistance juridique et les procureurs s'appuient sur des aveux arrachés sous la torture.

## Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>